



PROCÉDURE POUR LE SERVICE DE REPAS ET COLLATIONS POUR LES ENFANTS ALLERGIQUES/INTOLÉRANTS

Afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants présentant une allergie ou une intolérance dans notre CPE, une procédure a été rédigée et mise en place.

Lors de l'inscription de l'enfant:

- 1) Dans la fiche d'identification, le parent doit clairement indiquer toutes les informations concernant l'allergie ou l'intolérance de son enfant;
- 2) Par la suite, ces informations sont acheminées à l'agente de bureau qui voit à rédiger les différentes affichettes et à les distribuer. Il y en a:
 - Une pour la cuisine;
 - Une pour le local dans lequel l'enfant passera ses journées;
 - Une pour la table où mangera l'enfant;
 - *Une feuille synthèse avec toutes les allergies et les intolérances est également rédigée et affichée dans tous les locaux et les endroits stratégiques;*

NB: Toutes les employées concernées par le dossier de l'enfant sont informées de la situation (*employées régulières et de remplacement*);

- 3) La mise à jour du dossier se fera **en mars de chaque année**, par la direction, à moins d'avis contraire des parents au courant de l'année. Dans ce cas, le dossier sera mis à jour dès l'information reçue et la direction verra à informer toutes les employées concernées par le dossier;

Lors du service des repas et des collations:

La responsable à l'alimentation doit adapter ses méthodes de travail pour exclure tout risque de contamination de la nourriture destinée aux enfants allergiques ou intolérants.

- 1) Lors de la préparation du repas, la responsable à l'alimentation portionnera le repas des enfants allergiques ou intolérants dans des plats individuels en stainless. Le nom de chaque enfant allergique ou intolérant sera inscrit sur le couvercle du plat portionné.
 - Dans le cas où les enfants allergiques ou intolérants peuvent manger le même repas ou collation que les autres enfants, sur le plat de service, il sera écrit **POUR TOUS**;

- 2) De la vaisselle **ROUGE** sera utilisée pour le service de repas :
- La vaisselle (assiette, bol à soupe, bol à dessert et/ou verre) sera déposée dans le bac gris, au-dessus de la vaisselle régulière – *ce sera donc la première à utiliser par le personnel éducateur;*
 - Si l'enfant allergique ou intolérant a une restriction pour le repas principal, **seule l'assiette rouge et/ou le bol à soupe** du repas principal seront déposés dans le bac gris;
 - Si l'enfant allergique ou intolérant doit prendre uniquement un lait spécial, **seul le verre rouge** sera déposé dans le bac gris;
 - Si l'enfant allergique ou intolérant doit prendre un repas, un lait et une collation spéciaux, **il y aura une assiette, un bol et un verre rouge** déposés dans le bac gris;
 - **Prenez note que la vaisselle de couleur sera utilisée en tout temps selon l'allergie ou l'intolérance de l'enfant et ce, même s'il peut manger la même chose que les autres enfants – c'est une question de prudence!**
- 3) Pour les collations de l'après-midi, des étiquettes de couleur indiqueront la règle à suivre pour les enfants allergiques ou intolérants:
- Une étiquette **VERTE** indiquera que la collation peut être prise par tous les enfants du groupe y compris les enfants allergiques ou intolérants;

**OK pour tous les
enfants**

- Une étiquette **ROUGE** indiquera que la collation est pour l'enfant allergique ou intolérant – *son nom sera écrit sur l'étiquette;*

Collation spéciale pour

- 4) Lors de la collation de l'après-midi, si l'information remise par la responsable à l'alimentation est insuffisante ou nébuleuse (pas claire), le personnel éducateur doit prendre une collation autre que celle présentée. Cette collation se trouve à l'endroit indiqué dans la cuisine par une affichette. La responsable à l'alimentation est responsable de s'assurer d'avoir toujours des aliments non-allergènes à cet endroit;

- 5) Il est également de la responsabilité du personnel éducateur d'être vigilant quant au respect de la procédure. Des moyens visuels sont mis en place pour aider à cette vigilance. Cependant en cas de doute, il est toujours de mise de vérifier auprès de la responsable à l'alimentation!;

Le cartable d'informations pour les enfants allergiques et/ou intolérants:

La direction et la responsable à l'alimentation auront un cartable dans lequel il y aura :

- La fiche d'allergie ou d'intolérance de l'enfant;
- Le billet médical attestant de l'allergie ou de l'intolérance;
- Le formulaire avec les aliments que l'enfant allergique ou intolérant peut prendre qui contient l'élément allergène;
- Le formulaire attestant que l'enfant n'est plus allergique ou intolérant ET qu'il peut manger tous les repas et collations préparés par la responsable à l'alimentation;
- Le formulaire de mise à jour;